

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	togula 8 0006
Création d'une station d'épuration de 24 0	1. Intitulé du projet	
creation a time station a eparation de 24 t	oo en sui la commune de Eucciana.	
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du	(ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom 2.2 Personne morole	Prénom	
Dénomination ou raison sociale	Communauté de Communes Marana	a Golo
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 2 0 0 3 6 4	9 9 0 0 0 1 6 Forme ju	uridique
	ez à votre demande l'annexe obli eau des seuils et critères annexé à l'ari	igatoire n°1 ticle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du	projet
N° de catégorie et sous catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie sues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ion de traitement des eaux usées est d'une
24-a)	capacité inférieure à 150 000 EH et sup	
	4. Caractéristiques générales du pr	rojet
Doivent être annexées au présent form		ue 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éve	ntuels travaux de démolition	
Création d'une station d'épuration sur la c seconde avec une extension de 8 000 EH.		en 2 tranches : la première pour 16 000 EH et la
		Tp.Carrie
		RICIDA
		TO THE RESERVE OF THE PARTY OF
		N. S. S. State of the Control of the
		10/61
		99842
		AND SER

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réduire les volumes d'effluents à traiter sur la station d'épuration du Lido de la Marana. Il permettra également de supprimer le réseau de refoulement vieillissant entre le PR Aéroparc et la station d'épuration du Lido.

La réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur la partie Sud de la CCMG s'inscrit suite à la réalisation de la STEP de Borgo Nord. Ces deux unités permettront à terme de limiter la concentration des effluents au niveau de l'émissaire en mer de la STEP du Lido. La diminution du linéaire de réseau de refoulement permettra de lutter contre la hausse de concentration en sulfures (accélérateur du vieillissement des installations et réducteur de l'efficacité du traitement des eaux usées).

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La nouvelle station sera implantée à proximité directe du PR Aéroparc, sur une parcelle nue à côté de l'aéroport.

La filière se compose de :

- Un prétraitement avec un dégrilleur suivi d'un dessableur / dégraisseur;
- Un bassin d'aération précédé d'un bassin d'anoxie;
- Un clarificateur précédé d'un ouvrage de dégazage;
- Un canal de comptage en sortie;
- Une armoire électrique avec un système de télésurveillance.

La continuité de service sera effective tout au long des travaux.

- 1 Construction de la filière de traitement sur la parcelle projet;
- 2 Mise en place de la canalisation de rejet dans le Golo avec traversée du canal menant à l'étang de Biguglia (classé cours d'eau)
- 3 Raccord du PR Aéroparc à la nouvelle station d'épuration:
- 4 Raccord du PR Restonica (conservé pour 4 maisons) à la nouvelle station d'épuration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la station d'épuration, traitera les eaux usées du bassin versant du PR Aéroparc et Canonica. Le rejet traité se fera en aval de la parcelle, en direction du Golo. Le rejet respectera les normes imposées par la réglementation pour une station supérieur à 120 Kg de DBO5/j.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes Article R214-1 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2017-81 du 1er janvier 2017 relatif: - Au Titre II REJETS, 2.1.1.0 Station d'épuration devant traiter une charge brute de plus de 600 Kg de DBO5/J est soumis à Autorisation - Au titre III Impact sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique, 3.1,2,0 Travaux sur le lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m est soumis à Déclaration 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie giobale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) 12 325 m2 Superficie totale de la parcelle 4 000 m2 Superficie du projet 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) long.___°__'__"_ Coordonnées géographiques¹ Lat. __ ° __ ' __ " _ d'implantation Pour les catégories 5° a), 6° a), b) Parcelle cadastrale : Feuille 000 ef c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) ef b), Section AK n° 003 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de Poretta l'annexe à l'article R. 122-2 du 20290 Lucciana code de l'environnement : Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " _ Lat. __ ° __ ' __ " _ Lat. ___°__'__"_ Point d'arrivée : Long. __ ° __ ' __ " _ Communes traversées : Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Non 4.7.1 SI oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non environnementale? 4.7.2 Si oul, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et

indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type i ou il (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de Lucciana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	L'étang de Biguglia est situé à plus de 3 km de l'emplacement du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Lucciana est concernée par: - Le PPRI du Golo (approuvé le 16 septembre 2004 et modifié, puis approuvé le 28 Août 2012); - Le PPRI de Bastia Sud, prenant en compte la commune de Lucciana, est en cours de modification; - Le PPR Feux de forêt (approuvé par arrêté préfectoral le 16 septembre 2014); - Le PPRT concerne l'entreprise BUTAGAZ sur la commune de Lucciana (approuvé par arrêté préfectoral le 28 juin 2018), situé à 10.7 km du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Il existe un site et sol pollué, recensé BASOL, sur la commune de Lucciana, mais il est éloigné du projet (plus d'1,5 km en amont du projet).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	Le périmètre de protection du champ captant de Casano, est identifié dans l'arrêté de DUP de 1997. Le projet se situe en dehors du périmètre de protection rapproché et le point de rejet de la station est prévue en aval de la délimitation du PPR, dans le Golo.
Dans un site inscrit ?		X	On recense 5 monuments historiques sur la commune de Lucciana: - Ancienne chapelle San Parteo, site Classé, situé à moins de 500 m du projet; - Eglise de l'Assomption dite de la Canonica, site classé, situé à environ 900 m; - Vestiges et mur d'enceinte de Mariana, site classé, situé à environ 1 km; - Site gallo-romain de Mariana, site classé, situé à environ 1 km; - Eglise Saint-Michel, site classé et inscrit, situé à environ 5.5 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	L'emplacement prévu pour la STEP ne se situe pas dans une aire protégée. Il y a deux sites Natura 2000 à proximité du projet: - L'étang de Biguglia (FR9410101), situé à environ 2,5 km du projet; - Mucchiatana (FR9400572), situé au niveau de l'embouchure du Golo, à environ 3.4 km du projet.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	La qualité du rejet sera à minima celle de l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Golo n'est pas classé cours d'eau sensible. Par ailleurs, le projet se situe dans une zone industrialisée et proche de l'aéroport. La présence d'espèces protégées sur le site du projet est donc peu probable. Le point de rejet de la station est situé en amont de l'embouchure du Golo (ZNIEFF de type 1).
Millev naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	×	L'éloignement du projet avec l'étang de Biguglia et le rejet de la station effectué dans le Golo, permet d'éviter l'impact sur l'habitat de la zone humide protégée. La qualité du traitement envisagé pour la station d'épuration et les effets de dilution depuis le point de rejet jusqu'à l'embouchure réduiront les impact sur le site NATURA 2000 de Mucchiatana.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet se situe à proximité de l'aéroport de Bastia Poretta, dans une zone à vocation industrielle.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le projet ne se situe pas en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?	X		En cas de dysfonctionnement de la station d'épuration, il y a un risque de rejet d'eaux usées non traitées. Néanmoins, la zone en aval du point de rejet n'est pas concernée par des usages sensibles, comme le captage AEP.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le trafic engendré par la station d'épuration est léger. Il concerne l'exploitation de la station: accès des employés au site de la station en véhicule légers et accès de véhicules plus important ponctuellement. Le trafic généré par l'installation est négligeable au regard du trafic routier de la zone d'implantation du projet.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	L'emplacement est situé en bordure de route : RD 107 et proche de l'aéroport. Le bruit engendré pendant l'exploitation sera négligeable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			La station d'épuration induit des odeurs, une désodorisation ciblée sur les ouvrages concernés sera proposée.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le milieu récepteur du rejet traité par la station d'épuration est le Golo. Le cours d'eau n'est pas jugé sensible. Le point de rejet est suffisamment en amont de l'embouchure pour favoriser la dilution du rejet traité et minimiser l'impact en aval.
Emissions	Engendre-t-II des effluents ?	X		Le rejet d'eau est traité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets produits sont les boues d'épuration, les refus de dégrillage et les graisses. qui seront évacuées puis traitées par le biais des fillères agréées.

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X		L'emplacement est potentiellement en zone archéologique. D'un point de vue architectural et paysager, le projet sera implanté à proximité de l'aéroport, dans une zone à vocation industrielle. L'impact du projet, sur ces deux aspects, sera donc négligeable.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Le site du projet est à vocation industrielle. L'espace n'est pas végétalisé.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
a epajakon. Li	a dilution sera done sur	and the second	pour	éviter l'impact cumulé avec le rejet de la station.
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La désodorisation permettra d'éviter les nuisances olfactives.

Une distance de 100 m de l'habitation la plus proche permet de minimiser les nuisances liées au bruit.

Le contrôle du rejet, l'autosurveillance ainsi que les mesures annuelle de qualité sur le cours d'eau du Golo (amont du rejet, zone de mélange et aval du rejet) permettront de réduire et de surveiller l'impact sur l'environnement.

Le niveau de traitement envisagé, répondant à des objectifs de rendements, permettra un rejet d'effluents de qualité optimale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

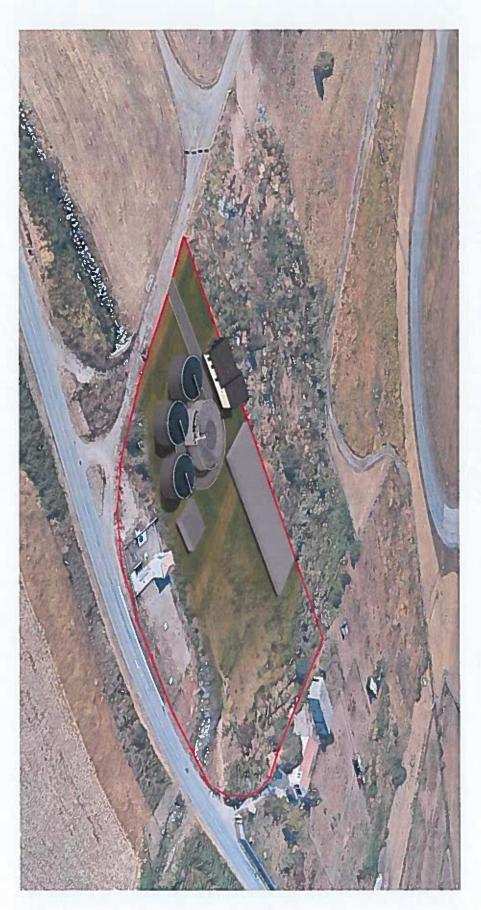
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

	Objet	
	7. Engagement et signature	
rlifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
iit à	lucusane 10. 13/2/20	8
ature	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARANA-GOLO	
	Route de l'aéropori - BP 027	

SIRET: 200 036 499 00016 - APE: 8

Echelle 1 25-000 Carte PLU de Lucciana Canal de délestage Cours d'eau : Le Golo

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 4: Plan projet/Photomontage

Fossé pluvial Echelle 1: 4264

Annexe 5: Localisation du projet et de ses abords

Canal de délestage vers l'étang de Biguglia

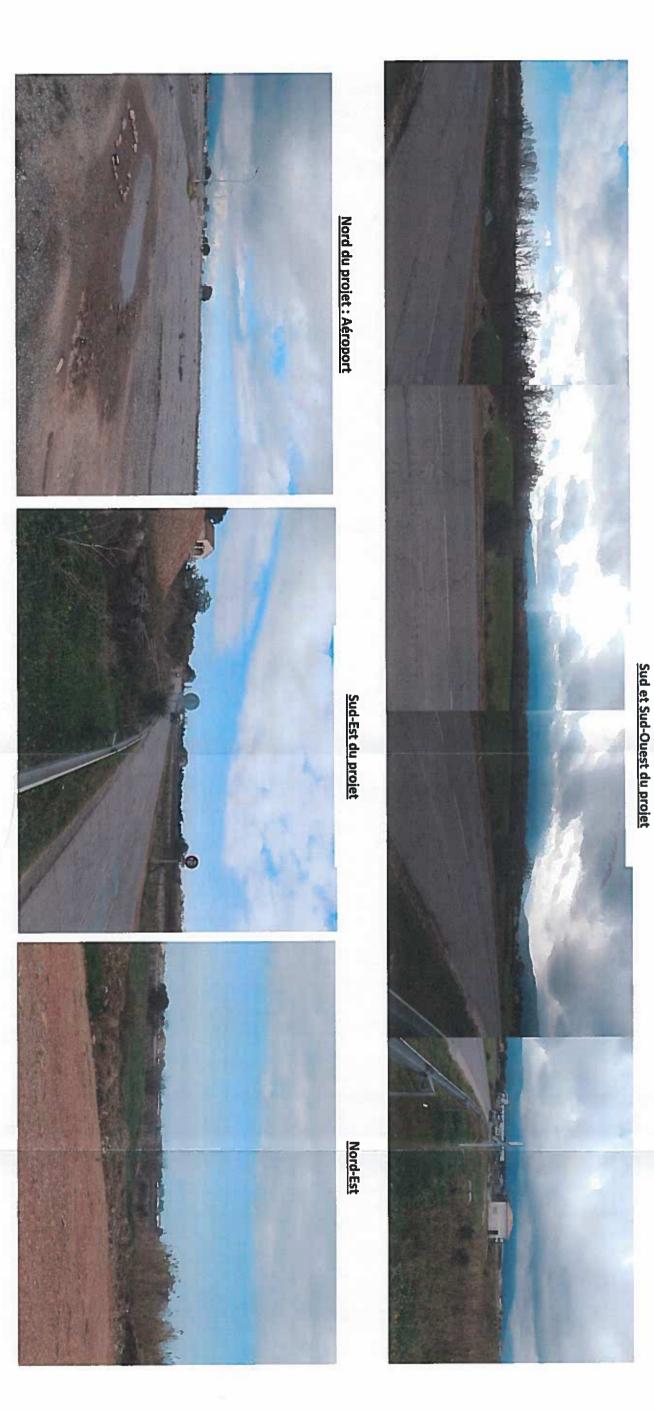
: 9 əxəuu\

Localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

250 500 m SIC SdZ Zone Natura 2000: Emplacement de la station d'épuration redeude: siterof-eiteed of polongo Zones Natura 2000 Création d'une station d'épuration Communauté de Communes de Marana-Golo

Annexe 3: Plan de situation (Photo en date du 29/01/2018)

Environnement lointain:



Emplacement projet:









A l'Ouest : chemin goudronné privé d'accès à l'aéroport :